

Etats-Unis, et dans les conditions actuelles ils pourraient être maîtres sur ces lacs et envahir impunément les rivages canadiens.

Ils ne pourraient pas pénétrer dans le lac Ontario avant l'élargissement du canal Welland, mais alors ils pourraient être maîtres sur ce lac, qui dans les conditions actuelles peut de la même façon rester au pouvoir du Canada, parce qu'il y a dans ces eaux un plus grand nombre de navires canadiens. La leçon de la guerre de 1812-1814 est que la perte de la maîtrise du lac Ontario par le Canada obligerait probablement à la retraite toutes les troupes opérant à l'ouest de Kingston et à l'abandon du cœur de l'Ontario ou en d'autres termes du cœur du Canada. Si le canal est élargi, cette perte est inévitable en raison de la prépondérance des gros chargeurs des Etats-Unis qui vont maintenant à Buffalo et qui iraient à Oswego.

Quand le canal maritime d'Ottawa sera construit, la flotte canadienne pourra atteindre le lac Huron sans passer par les eaux internationales, et si la défense du pays les réclame, la présence de ces navires protégera la côte canadienne et obligera au maintien d'une grande force navale des Etats-Unis à différents endroits, pour protéger les villes et la côte des Etats-Unis. Avec la construction du canal Ottawa-Montréal, l'ouest du Canada, l'Ontario et le Manitoba ne dépendraient plus en temps de trouble sur le charbon des Etats-Unis expédié par eau, et cette dépendance est actuellement le point faible de notre cuisine.

En dehors du point de vue militaire de ce projet, les autres questions que l'on doit retenir et qui ont été fort bien discutées ce soir, se rapportent à l'économie sur le parcours. Comme l'ont dit presque tous les orateurs précédents, cette voie est plus courte de 282 milles que toute autre voie actuelle ou en d'autres termes de 564 milles pour le voyage d'aller et retour. C'est un détail assez important à considérer dans un projet de ce genre.

Le rapport déposé sur le bureau de la Chambre par le gouvernement libéral, en 1908, démontre que la durée du trajet est d'environ 70 heures; que les courbes ne sont pas plus brusques que sur la route du Saint-Laurent et des Grands lacs; que l'Ottawa n'est pas plus exposé, et peut-être moins exposé, aux brouillards que les Grands lacs. Quant à la sécurité, il suffit de mentionner le terrible désastre de l'automne dernier, qui a coûté la vie à tant de

personnes sur les Grands lacs. Ces pénibles événements ont démontré que bien que sur les lacs la nappe d'eau soit plus étendue, la navigation n'est pas aussi sûre qu'elle pourrait l'être et nous savons tous que sur l'autre route, celle de la rivière des Français, les accidents de cette nature sont impossibles.

En terminant, je désire féliciter l'honorable ministre des Travaux Publics qui a si bien traité toute la question à fond. Je ne crois pas me tromper en disant que lorsque la commission qui sera nommée fera son rapport, les conclusions seront que du point de vue pratique des affaires, et du point de vue du génie, la route Montréal-Ottawa-baie Georgienne est possible et praticable. J'espère qu'avant longtemps l'entreprise sera en cours d'exécution et que nous verrons bientôt les grands navires des lacs passer devant nos portes.

M. BRABAZON: Je propose le renvoi de la discussion.

Cette motion est adoptée.

Sur la proposition de M. Rogers, la séance est levée à onze heures et vingt minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'HON. THOMAS-S. SPROULE.

Mardi, 24 février 1914.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

AJOURNEMENT DU MERCREDI DES CENDRES.

M. BORDEN propose:

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit et reste ajournée jusqu'à jeudi prochain, 26 courant, à trois heures de l'après-midi.

Adopté.

L'INSERTION DES REPONSES DANS LES "DEBATS".

M. J. J. HUGHES: Monsieur l'Orateur, j'aimerais à vous faire observer que je ne retrouve pas dans le compte rendu des "Débats" la réponse que l'on a faite à la question que j'avais inscrite au Feuilleton d'hier, relativement aux taux de transport des marchandises sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. Dans le compte rendu officiel, on se borne à dire que la